



DAMARTEX

**Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 107.991.758 euros**

**Siège social : 25 avenue de la Fosse-aux-Chênes – 59100 ROUBAIX
441.378.312 RCS ROUBAIX-TOURCOING**

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS A L' APPROBATION DE L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 13 NOVEMBRE 2008

Le présent document a été établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est disponible sur le site www.lesechos-comfi.fr et sur le site www.damartex.com de DAMARTEX (« la société » ou « l'émetteur »). En outre, des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de la société. Une copie peut également être adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante : Direction Juridique, 25 avenue de la Fosse-aux-Chênes, 59100 ROUBAIX.

Descriptif du programme de rachat d'actions propres à autoriser par l'Assemblée générale mixte du 13 novembre 2008

I. Cadre juridique

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société DAMARTEX. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 13 novembre 2008. L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 122 du 8 octobre 2008.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société www.damartex.com ainsi que sur le site www.lesechos-comfi.fr.

II. Nombre de titres et part du capital détenus par la société au 30 septembre 2008

Au 30 septembre 2008, le capital de l'émetteur était composé de 7.713.697 actions.

A cette date, la société détenait 216.259 actions propres, soit 2,80 % du capital.

III. Répartition par objectif des titres détenus par la société

Au 30 septembre 2008, les 216.259 actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par objectif :

- contrat de liquidité : 29.266
- couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions : 186.993

IV. Objectifs du nouveau programme de rachat :

Les objectifs de ce programme seraient les suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

▪ Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – Caractéristiques des titres de capital

10 % du capital social actuel, soit 771.369 actions. Compte tenu des actions autodétenues à la date du 30 septembre 2008, soit 216.259 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 555.110 actions, soit 7,20 % du capital.

▪ Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds

Le prix maximum d'achat serait de 45 euros par action.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions ne pourrait dépasser 34.711.605 euros.

▪ Modalités des rachats

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société.

La société n'entend pas utiliser d'instruments financiers dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

VI. Durée du programme de rachat

Le programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'Assemblée générale, soit jusqu'au 13 mai 2010.

VII. Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 décembre 2007 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 4 juin 2009. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif détaillé du précédent programme de rachat d'actions.

Le précédent programme a été mis en œuvre à compter du lendemain de la date de tenue de cette Assemblée générale, soit le 5 décembre 2007.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Situation au 30 septembre 2008

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	2,80 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	216.259
- dont, contrat de liquidité	29.266
- dont, couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions	186.993
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	3.375.838
Valeur de marché du portefeuille (en euros) (sur la base du cours de clôture du 30 septembre 2008 soit 14,90 €)	3.222.259

Bilan de l'exécution du programme entre le 5 décembre 2007 et le 30 septembre 2008

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 octobre 2007	
	Achats	Ventes/ transferts	Etat néant	
Nombre de titres	13.588	1.370		
Cours moyen de la transaction (en euros)	18,85	20,71		
Montants (en milliers d'euros)	256	28		